



# Start Innovation CIC Business Awards

2020

Edition CIC Ouest



Construisons dans un monde qui bouge.

## Règlement Concours régional

### Start Innovation CIC Business Awards 2020 - Edition CIC Ouest

#### Article 1. Généralités

Le Crédit Industriel et Commercial, dont le siège social est sis 6, avenue de Provence - 75009 PARIS, RCS PARIS 542 016 381 (ci-après, le « CIC »), avec ses 5 banques régionales (CIC Nord Ouest, CIC Ouest, CIC Est, CIC Sud Ouest, CIC Lyonnaise de Banque) et le réseau CIC en Île-de-France, organise du 01 juillet 2020 au 03 décembre 2020, la première édition nationale de l'appel à projets multirégional consacré aux « start-up et entreprises innovantes » intitulé « CIC Start Innovation Business Awards ».

La Banque CIC Ouest, Société Anonyme au capital de 83 780 000 € Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 855 801 072 TVA Intracommunautaire : FR 50 855 801 072 dont le siège est à Nantes (44000), 2 avenue Jean-Claude Bonduelle

Ci-après désignée "CIC Ouest" organise du 8 juillet 2020 au 19 novembre, un appel à projets consacré aux « start-up et entreprises innovantes » intitulé « CIC Start Innovation Business Awards – édition CIC Ouest » (ci-après, le « Concours ») dont le principe et les modalités de participation sont définies au sein du présent règlement (ci-après, le « Règlement »).

#### Article 2. Acceptation du Règlement

En participant au Concours, vous acceptez sans réserve l'ensemble des présentes stipulations du Règlement qui ont vocation à définir les conditions dans lesquelles le Concours se déroulera.

Le règlement est disponible sur le site [www.cicouest.cicstartinnovationbusinessawards.fr](http://www.cicouest.cicstartinnovationbusinessawards.fr) pendant toute la durée du concours.

#### Article 3. Conditions d'éligibilité et participation

Le Concours est ouvert à toute entreprise, personnes morales immatriculées au RCS à l'exception des associations, des fonds de dotation et des fondations, dont le siège social est situé sur le territoire CIC Ouest (localisation via le site internet du Concours) ci-après désignée individuellement, le « Participant » présentant les caractéristiques suivante :

- Toute start-up qui souhaite accélérer son projet,
- Toute entreprise innovante souhaitant déployer un nouveau produit ou concept,
- Toute entreprise innovante ayant une offre déjà commercialisée ou prototypée sur le point d'être mise sur le marché,

La participation au Concours est gratuite, sans obligation d'achat d'aucune sorte.

Chaque start-up ou entreprise innovante ne pourra présenter qu'un seul projet pendant toute la durée du concours, et devra soumettre sa candidature à CIC Ouest en complétant le formulaire sur le site [www.cicouest.cicstartinnovationbusinessawards.fr](http://www.cicouest.cicstartinnovationbusinessawards.fr)

Toute personne morale participant au concours devra désigner une personne physique chargée de la représenter pendant toute la durée du concours.

#### **Article 4. Principe et description du Concours**

##### Lexique :

Le « candidat » est l'entreprise innovante qui dépose un dossier de candidature au concours Start Innovation CIC Business Awards - Edition CIC Ouest sur le site Internet du Concours

Le « participant » est l'entreprise innovante sélectionnée parmi les candidats pour participer à la journée de coaching du 19 novembre et au 1<sup>er</sup> concours de pitch. Le gagnant du concours de pitch de la Start-up Golf Cup dont CIC Ouest est partenaire et qui se déroule le jeudi 9 juillet 2020 à Vigneux-de-Bretagne est sélectionné d'office comme participant. 20 participants au maximum.

Le « finaliste » est l'entreprise innovante sélectionnée parmi les participants, à l'issue du 1<sup>er</sup> concours de pitch organisé pendant la journée de coaching du 19 novembre. 8 finalistes au maximum.

Le « lauréat » est l'entreprise innovante sélectionnée parmi les finalistes à l'issue du 2<sup>e</sup> concours de pitch organisé pendant l'évènement Start Innovation CIC Business Awards - Edition CIC Ouest, le 19 novembre, en fin de journée. 3 lauréats au maximum.

##### a. Dépôt du dossier de candidature

Pour participer au Concours, les candidats doivent remplir les étapes suivantes :

- Répondre à la qualité d' «entreprise innovante » telle que définie par la mission « FrenchTech », avoir un projet d'entreprise disruptif et/ou un objet social qui répond à l'un des critères suivants en lien avec l'innovation (« start-up ») : biotech, medtech, data, digital, sportech, edtech, techforgood, technologie,...
- Remplir le dossier de candidature disponible sur le site internet du Concours
- Valider le dossier de candidature complet sur le site internet du Concours (un seul dossier par candidat – tout dossier incomplet sera refusé) entre le 8 juillet 2020 et le 1<sup>er</sup> novembre 2020 23h59.

##### b. Critères de sélection des dossiers

La sélection des participants, des finalistes et lauréats se base notamment sur les critères suivants listés de manière aléatoire :

- Le caractère original et novateur de la solution ou du prototype :
  - La nouveauté du produit / technologie
  - La réponse à un problème de société global ou international

- La capacité à changer les règles de fonctionnement d'un marché et à changer les forces établies d'une Industrie
- La faisabilité économique et le potentiel de l'entreprise :
  - Le plan de développement du prototype
  - La mise sur le marché
  - Le dépassement de l'étape de la preuve du concept dans le processus d'innovation
  - Le plan financier
- La qualité de l'équipe :
  - Son expertise
  - La complémentarité des membres et leur cohésion
  - La cohérence dans la préparation du projet tant sur le plan commercial que financier ou humain

#### c. Sélection des participants

CIC Ouest établira une sélection de 19 participants selon les critères suivants : (i) le respect des critères du projet d'entreprise, tels que cités précédemment, (ii) la capacité de développement commercial et (iii) le potentiel de développement international.

La composition de la commission de sélection est laissée à l'initiative de CIC Ouest. Elle a pour fonction de réceptionner, d'enregistrer les dossiers de candidatures et de sélectionner les projets des participants qui participeront au concours.

Les décisions de la commission de sélection dépendront notamment de la pertinence, de l'originalité, du potentiel des projets soumis à candidature et du nombre d'inscrits. La commission de sélection se réserve notamment le droit d'écarter tout dossier ne répondant pas au critère d'innovation recherché et ne présentant pas des débouchés réels de commercialisation.

Le gagnant du concours de pitch de la Start-up Golf Cup dont CIC Ouest est partenaire et qui se déroule le jeudi 9 juillet 2020 à Vigneux-de-Bretagne est sélectionné d'office comme participant.

Tous les candidats au Concours «Start Innovation CIC Business Awards – Edition CIC Ouest » reconnaissent détenir les droits de propriété intellectuelle du caractère innovant de l'entreprise ou être autorisé par les codétenteurs à candidater au Concours.

#### d. Prise en charge des frais de participation des participants retenus

Les participants (maximum 2 représentants par participant) ayant leur siège social à une distance supérieure de 150 km de la ville de Nantes pourront demander à CIC Ouest la prise en charge de leurs frais de déplacement et d'hébergement, pour un montant maximum de 500 euros et sur présentation de justificatifs (factures d'hôtel, billets de train, d'avion).

e. Sélection des finalistes

Les participants se rendront au siège de CIC Ouest pour une journée de concours qui se déroulera le jeudi 19 novembre 2020. La présence à cette journée de coaching est obligatoire pour pouvoir participer au 1<sup>er</sup> concours de pitch. Chaque entreprise sera représentée par 2 personnes maximum.

Le planning de la journée du 19 novembre 2020 sera communiqué par l'organisateur aux participants la semaine précédente.

CIC Ouest demeure libre de modifier à tout moment la date et le lieu sous réserve d'en avertir les sélectionnés au moins 10 jours ouvrés avant la date du concours régional.

Le jeudi 19 novembre, tous les participants devront présenter aux experts présents un pitch de présentation de leur projet sur une durée imposée. Sur la base de ces pitches, les experts désigneront les 8 finalistes.

f. Sélection des lauréats par le jury

Les 8 finalistes présenteront leur projet pendant une manifestation organisée en fin de journée, Seront conviés à cette soirée à l'initiative de CIC Ouest : des représentants des réseaux innovation, des dirigeants d'entreprise, des investisseurs, des partenaires, des porteurs de projet,... Le projet sera présenté sous forme de pitch devant un jury sélectionné pour sa connaissance du monde de l'entreprise et de l'innovation. A la suite de cette présentation, le jury désignera les 3 lauréats : GRAND PRIX, PRIX DE L'INTERNATIONAL, COUP DE CŒUR.

Le jury a pour mission de désigner les lauréats du concours selon les critères de sélection définis à l'article 4.b.

La composition du jury final est laissée à l'initiative de CIC Ouest. Les membres du jury seront répertoriés sur le site internet.

<https://cicouest.cicstartinnovationbusinessawards.fr/>

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la commission de sélection et du jury qui demeureront souveraines.

g. Divers

CIC Ouest se réserve le droit de réduire le nombre de finalistes et/ou de lauréats si les experts et/ou les jurés estiment que la qualité des projets présentés n'est pas satisfaisante.

h. Les dotations du Concours « Start Innovation CIC Business Awards – édition CIC Ouest »

L'ensemble des dotations énoncées ci-dessous seront attribuées aux lauréats du Concours de pitch du jeudi 19 novembre.

Les lots seront remis aux 3 lauréats par CIC Ouest au plus tard le 31 décembre 2020.

o Lauréat GRAND PRIX

- Une dotation en numéraire de 10 000 € versée exclusivement sur un compte bancaire CIC Ouest (cette condition peut nécessiter une ouverture de compte si l'entreprise du lauréat n'est pas déjà cliente du CIC).
- o Lauréat PRIX DE L'INTERNATIONAL
  - Une dotation en numéraire de 5 000€ versée exclusivement sur un compte bancaire CIC Ouest (cette condition peut nécessiter une ouverture de compte si l'entreprise du lauréat n'est pas déjà cliente du CIC).
  - Une Prestation d'aide à l'export « CIC Aidexport » (recherche de contact, étude d'implantation dans le pays de votre choix, ...), pour un montant équivalent à 5 000 €.
- o Lauréat COUP DE CŒUR
  - Une dotation en numéraire de 2 500 € versée exclusivement sur un compte bancaire CIC Ouest (cette condition peut nécessiter une ouverture de compte si l'entreprise du lauréat n'est pas déjà cliente du CIC).

Les lauréats des GRAND PRIX et PRIX DE L'INTERNATIONAL accéderont à la finale nationale du Concours Start Innovation CIC Business Awards organisée par le Crédit Industriel et Commercial, dont le siège social est sis 6, avenue de Provence - 75009 PARIS, RCS PARIS 542 016 381. Le principe et les modalités de participation du Concours national sont définis au sein du règlement : [www.https://cicstartinnovationbusinessawards.fr](http://www.https://cicstartinnovationbusinessawards.fr)

Les frais de déplacement pour la finale nationale resteront à la charge exclusive de lauréats des GRAND PRIX et PRIX DE L'INTERNATIONAL édition CIC Ouest.

#### **Article 5. Confidentialité des dossiers**

Le CIC et CIC Ouest s'engagent à tenir confidentielles, pendant une durée de trois (3) ans, l'ensemble des informations contenues dans les dossiers de candidature (éléments financiers, business model, étude de marché, etc.), à l'exception des informations nécessaires pour la présentation publique des projets, notamment au cours de la soutenance orale des projets ou lors de la remise des prix.

#### **Article 6. Droit à l'image**

Lors de la participation au concours, au cours de la soutenance orale et de la remise des prix, le participant est informé que sa participation pourra faire l'objet d'une captation vidéo et photographique (en ce inclus sa silhouette, sa voix, ses prénom et nom de famille, et éventuellement sa présentation). A ce titre, le participant autorise le CIC et CIC Ouest, pendant une durée de cinq (5) ans à compter du 8 juillet 2020, à des fins de promotion commerciale ou de marketing et à titre gratuit, à :

- diffuser et représenter en direct ou ultérieurement, les captations réalisées au cours de la soutenance orale et de la remise des prix sur tout support tangible ou intangible (sites internet, télévision, plateformes médiatiques, presse, prospectus, réseaux sociaux, etc.) ;
- adapter et modifier les captations pour traduire, sous-titrer, inclure des éléments tiers ou créer une compilation.

Le CIC et CIC Ouest s'engagent à ce que les diverses utilisations faites de l'image du participant ne portent pas atteinte à sa vie privée et ne soient pas de nature à lui causer un quelconque préjudice. Dans le cas où le Participant estime que l'utilisation de son image porte atteinte à sa vie privée ou de nature à lui créer un quelconque préjudice, le Participant pourra demander au CIC et à CIC Ouest de retirer le contenu litigieux.

### **Article 7. Propriété intellectuelle**

Les éventuels éléments contenus dans les dossiers de candidature et protégés au titre du droit de la propriété intellectuelle demeurent la propriété exclusive de leur auteur.

Les candidats s'engagent à prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle relatives à leur projet avant, pendant et après le concours.

### **Article 8. Données personnelles**

Le CIC et CIC Ouest s'engagent à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel et notamment à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, et le règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Données collectées, destinataires et finalités des données collectées : Les données personnelles concernant les participants du Concours sont collectées soit directement par le CIC et CIC Ouest, soit par ses sous-traitants techniques et sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination des lauréats et la délivrance des dotations. Le CIC et CIC Ouest pourront transmettre tout ou partie des données personnelles des lauréats à des prestataires externes pour la seule finalité d'envoi et/ou de remise des dotations. La déclaration d'informations erronées peut entraîner l'annulation de la participation au Concours.

Conservation des données : Les données collectées sont conservées par le CIC et CIC Ouest pour une durée d'un (1) an à compter de votre dernier contact avec le CIC et CIC Ouest. Les cookies éventuellement déposés sur votre terminal informatique lors de votre navigation sur le site Internet sont conservés pour une durée maximum de 13 mois.

Vos droits : Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, et au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016, vous êtes informé que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, à la portabilité, à l'effacement et d'opposition pour motif légitime au traitement des données vous concernant. Sous réserve de justifier de votre identité, vous pouvez exercer vos droits en écrivant au CIC à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES 63, chemin Antoine Pardon - 69814 TASSIN CEDEX

### **Article 9. Responsabilité**

La participation au Concours implique la reconnaissance et l'acceptation des limites liées aux caractéristiques inhérentes aux réseaux et aux services de communication électroniques notamment en ce qui concerne la navigation, le traitement des données informatiques, les performances techniques, la consultation des informations, les risques d'interruption, de dysfonctionnement ou de

malveillance sur les réseaux, l'absence de protection garantissant une sécurité maximale des données contre les risques de détournement ou d'aspiration des données ou de contamination par des virus circulant sur les réseaux de communication électroniques et dont l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable. Le CIC et CIC Ouest ne garantissent pas que les services nécessaires au déroulement du Concours fonctionnent sans interruption ou qu'ils soient exempts de défaut, de dysfonctionnement partiel ou total, de défaillance, ni ne garantit que les défauts constatés seront corrigés, ce que le participant reconnaît expressément. CIC et CIC Ouest ne sauront être tenu responsables des éventuels dommages causés à un participant au Concours, sauf en cas de manquement grave à une obligation de sécurité ou en cas de négligence grave. Une négligence grave s'entend comme toute action ou omission de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque, d'empêcher un sinistre présentant un danger quelconque pour la sécurité des personnes. La responsabilité CIC Ouest est limitée aux seuls dommages matériels directs, à l'exclusion de tous dommages indirects ou immatériels y compris notamment la perte ou les dommages sur les données transmises par les participants, la panne ou le dysfonctionnement informatique, ainsi que toute perte de profit, d'exploitation ou toute autre perte de revenus, d'atteinte à la réputation, à la renommée ou à l'image subie par le participant.

#### **Article 10. Divers**

Le CIC et CIC Ouest se réservent le droit de modifier à tout moment le présent Règlement et portera les modifications dudit Règlement à la connaissance des participants selon les modalités de son choix. Le CIC et CIC Ouest se réservent le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Concours, sans préavis en cas de dysfonctionnement durable ou cas de force majeure (notamment mesures sanitaires liées au Covid-19), empêchant le déroulement du Concours prévu par le Règlement. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation au Concours toute personne troublant le bon déroulement du Concours (incluant notamment l'aliasing, la création de comptes multiples pour tenter d'augmenter les chances de remporter le Concours, etc.) et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté ou qui aurait triché, fraudé ou troublé le déroulement du Concours. L'exclusion du Concours entraîne la perte des éventuelles dotations obtenues et le CIC et CIC Ouest se réservent le droit d'attribuer ou non les dotations à tout autre participant de son choix.

#### **Article 11. Droit applicable**

Le présent Règlement est soumis au droit français. En cas de survenance d'un litige, les tribunaux français sont seuls compétents. Si une ou plusieurs stipulations des présentes venaient à être déclarées non valides ou déclarées nulles en application d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, les autres stipulations resteront en vigueur et continueront de s'appliquer.

#### **Article 12. Consultation du règlement**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120), 1 rue Auguste Saupin.



Le règlement du concours est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Ouest Service Communication 2, avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera effectué au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 10 jours après la date de clôture du concours. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du concours, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.